

# Conseil Municipal du 16 décembre 2010

A 18H30

VILLE DE DOUDEVILLE

## COMPTE RENDU

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. DURÉCU	X			
M. PERCHE	X			
M. ORANGE	X			
Mme FICET	X			
M. JOBBIN	X			
M. LOSSON	X			
M. MOGIS	X			
M. GEMEY	X			
M. DUFOUR	X			
M. BARRE		X		M. DUFOUR
M. DEFRANCE	X			
M. MALANDRIN	X			19H10
M. LAURENT	X			
Mme CREPIN	X			
Mme LEGER		X		MME DUROZEY
M. FORTIN	X			
Mme CURDEL	X			
Mme DUROZEY	X			
M. METAIS	X			
M. BELLIERE	X			
Mme LECLERC	X			
M. CROCHEMORE	X			
Mme MORIN		X		MME LECLERC

**Secrétaire de séance** : Le Conseil Municipal nomme à ce poste : **M. LAURENT**

### **1) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 04 NOVEMBRE 2010 :**

Il s'agit du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 04 novembre dernier.

### **Vote du Conseil Municipal :**

Les membres du Conseil Municipal, par 21 voix pour et 1 abstention (M. LAURENT), adoptent le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 04 novembre dernier.

**2) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION FETES ET CEREMONIES DU 16 NOVEMBRE 2010 :**

	PRESENTS	ABSENTS
M. DURÉCU	X	
M. MOGIS	X	
M. BELLIERE	X	
M. GEMEY	X	
M. DUFOUR	X	
M. BARRE		X
Mme MORIN		X
M. GILLE	X	

M. GILLE : Président de l'Association des Amis du 15 août.

M. GILLE a souhaité rencontrer les membres de la commission pour présenter le bilan financier du 15 août 2010 et évoquer les perspectives pour l'année 2011.

**a) BILAN 2010 :**

Voir bilan financier joint.

Le solde présenté fait apparaître un encours de trésorerie de 255.41 €, les deux subventions exceptionnelles ville (3500€) et région (1500€) n'ayant pas été reconduites en 2010.

**b) PERSPECTIVES 2011 :**

Contrairement aux années précédentes, la vente des carcasses de chars fut intégrée au bilan 2010 pour équilibrer les comptes. Habituellement, le produit de la vente sert de fond de roulement pour l'année suivante.

Dans ces conditions, M. GILLE précise qu'au jour d'aujourd'hui, il n'est pas en mesure d'assumer les dépenses qu'il doit engager dès le début mars pour la confection des fleurs notamment (Achats de papier crépon et de bois).

La problématique est donc de trouver les financements complémentaires.

M. GEMEY préconise de déposer un dossier complémentaire auprès de la Communauté de Communes faisant valoir qu'à ses yeux, cette manifestation avait une importance touristique et culturelle sur le secteur, au même titre que « Retro & Caux ». Les membres de la commission

sont d'accord avec la proposition. M. GILLE rencontrera le président de la Communauté de Communes ou le vice président chargé du tourisme.

La question de solliciter à nouveau le Conseil Général est évoquée.

M. DURÉCU se montre sceptique, sur le résultat d'une nouvelle démarche dans la mesure où le Conseil Général n'a pas diminué son aide. Il propose néanmoins d'évoquer le dossier avec Mme CHAUVEL, Vice Présidente chargée de la culture.

Après un dernier échange de vues, il est convenu que le problème serait évoqué dans le cadre de la commission communale de début d'année qui étudiera les subventions accordées aux associations et également débattue au Conseil Municipal.

#### Commentaires du Conseil Municipal :

M. DURÉCU précise qu'il manquerait 5 000.00 euros pour boucler le budget de l'année 2011.

M. GEMEY ajoute que la subvention municipale de 3 500.00 euros, qui était exceptionnelle en 2010, pourrait devenir structurelle dès 2011.

M. DURÉCU informe l'assemblée d'une prochaine réunion de la commission « tourisme » à la Communauté de Communes afin de statuer sur une éventuelle subvention intercommunale.

M. MOGIS précise que l'association des Amis du 15 août organise aussi des foires à tout et participe à la fête du lin pour augmenter leurs recettes.

#### 3) DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION FRANCAISE CONTRE LES MYOPATHIES (A.F.M) :

Nous avons reçu en mairie, une demande de subvention de l'A.F.M (Association Française contre les Myopathies).

Cette association sollicite notre commune pour le versement d'une subvention municipale afin de soutenir financièrement l'action de la délégation située dans notre département touchant ainsi, prioritairement, les malades et familles concernés de notre ville.

#### Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. MOGIS informe les membres du Conseil que c'est la première fois que l'A.F.M sollicite notre Commune pour une subvention municipale.

M. MOGIS fait part de sa déception quant au manque de participation de certaines associations doudevillaises aux manifestations du Téléthon.

Au sujet de la subvention de l'A.F.M, M. GEMEY ajoute que si la Commune subventionne cette association, d'autres associations nationales pourraient aussi nous solliciter.

Mme FICET rejoint M. GEMEY : la municipalité ne peut pas subventionner les associations locales et en même temps, répondre aux demandes de subventions des associations de portée nationale.

M. MOGIS communique la somme récoltée par les associations participantes lors de cette édition du Téléthon : 4 474.00 euros.

Cette somme récoltée représente un don de 1.70 euros par doudevillais (1.50 euros à l'échelle nationale).

M. DURÉCU remercie M. MOGIS pour son implication dans l'organisation du Téléthon à Doudeville.

M. DURÉCU ajoute que la Ville de Doudeville répond toujours favorablement à l'organisation du Téléthon et qu'il souhaite rester sur la position actuelle de la Commune concernant les demandes de subventions des associations nationales.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, ne donnent pas une suite favorable à la demande de subvention de l'A.F.M.

#### 4) DEPART A LA RETRAITE DE NELLY LEROUY – CORRESPONDANCE ADRESSEE AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

Nous avons reçu une invitation de Madame Nelly LEROUY qui convie les membres du Conseil Municipal au verre de l'amitié qu'elle organise à l'occasion de son départ à la retraite. Cette cérémonie se tiendra le 07 janvier 2011, à partir de 18h00, à la salle de la R.P.A.

Par ailleurs, le pot de départ officiel de l'intéressée est fixé au vendredi 21 janvier 2011 à 18h00, salle du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville.

Monsieur DURÉCU précise que les taches effectuées auparavant par Nelly LEROUY à la R.P.A le seront désormais par Vanessa FAVRET

Monsieur MALANDRIN exprime ses craintes quant à ce remplacement, vis à vis de la difficulté du poste.

Monsieur DURÉCU ajoute que Vanessa FAVRET était le seul agent de la Commune employé à temps non complet et qu'un point régulier sur son poste de travail sera fait par le secrétaire général et les membres de la municipalité, afin de détecter d'éventuelles difficultés dans l'exécution de ses fonctions.

#### 5) COMMUNICATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL :

Intervention de Monsieur DURÉCU

#### 6) DECISIONS MODIFICATIVES :

BUDGET VILLE 2010	OUVERTURE	REDUCTION
FONCTIONNEMENT		
66111 – INTERETS REGLES A L'ECHEANCE		16 785.00
60623 - ALIMENTATION	8 000.00	
673 – TITRES ANNULES	285.00	
6413 – PERSONNEL NON TITULAIRE	8 500.00	

<b>BUDGET VILLE 2010</b>	<b>OUVERTURE</b>	<b>REDUCTION</b>
INVESTISSEMENT		
2315 – 224 – TRAVAUX MAIRIE (climatisation)		1 500.00
2031 – 240 - P.L.U		7 500.00
1641 – OFI - EMPRUNTS	9 000.00	

**Vote du Conseil Municipal :**

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent ces décisions modificatives.

**7) POINT DE SITUATION SUR LA BIBLIOTHEQUE SUITE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 DECEMBRE 2010 :**

**Intervention de Monsieur LOSSON**

Monsieur LOSSON rappelle que jusqu'à présent la bibliothèque de DOUDEVILLE a un statut associatif ; l'association « Atelier de Lecture » gère cette structure.

Il expose le fonctionnement de cette bibliothèque ainsi que le nombre d'adhérents et son évolution.

Monsieur LOSSON informe les membres du Conseil Municipal de la tenue d'une assemblée ordinaire le 23 novembre dernier. Suite à des divergences de fond sur le fonctionnement et la gestion de l'association, les membres bénévoles du bureau ont donné leur démission. L'ordre du jour fut alors suspendu.

Une assemblée générale extraordinaire a eu lieu le 13 décembre dernier : la bibliothèque associative a été dissoute.

Les membres bénévoles du bureau de l'association souhaitent que cette bibliothèque associative devienne municipale.

Madame Claire LEBORGNE et Monsieur Pascal LOSSON ont été nommés liquidateurs de cette association.

Une proposition de création d'une bibliothèque municipale sera présentée à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Monsieur GEMEY demande quel sera l'impact budgétaire du passage d'une bibliothèque associative vers une bibliothèque municipale.

Monsieur LOSSON lui répond qu'il y aura des gains et des dépenses supplémentaires selon les différents postes budgétaires.

**8) QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur FORTIN demande pourquoi le terrain jouxtant la caserne des pompiers n'a pas été mis en vente sur le site internet du « bon coin ».

Monsieur PERCHE lui rappelle que l'absence d'assainissement collectif sur cette parcelle constitue un désavantage conséquent pour d'éventuels acquéreurs.  
Une réflexion sur le devenir de cette parcelle doit être menée.

Monsieur MALANDRIN demande à Monsieur ORANGE si la période hivernale que nous connaissons actuellement est réellement propice aux réfections de voirie menée en ce moment sur la Commune.

Monsieur ORANGE lui répond que les devis concernant ces travaux de voirie ont été signés depuis plusieurs mois mais que l'entreprise Y.T.P n'a pas pu intervenir avant.

Il regrette cet état de fait et a d'ores et déjà demandé à l'entreprise de reprendre les travaux de voirie qui ont souffert des brusques changements de température (exemple du bas de la rue Jean VARIN).

Monsieur JACQUET informe les membres du Conseil Municipal qu'il quittera la trésorerie de Doudeville le 28 février prochain pour la trésorerie de Criquetot L'Esneval. Il sera remplacé par la trésorière actuellement en poste à Longueville sur Scie.

#### **9) DECISIONS MODIFICATIVES - INVESTISSEMENT :**

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, les membres du Conseil avaient autorisé la création d'un nouveau programme d'investissement (T.N.T) et la décision modificative permettant d'abonder ce programme, à hauteur de 60 000.00 euros.

Or, il s'avère que la somme de 60 000.00 euros est en deçà des derniers devis reçus en mairie. Il est donc opportun d'augmenter les crédits alloués à cette opération afin de les porter à 80000 euros.

<b>BUDGET VILLE 2010</b>	<b>OUVERTURE</b>	<b>REDUCTION</b>
INVESTISSEMENT		
2315 – 244 - TNT	20 000.00	
2031 – 240 - PLAN LOCAL D'URBANISME		12 500.00
2315 – 224 - TRAVAUX MAIRIE (climatisation)		7 500.00

Une autre décision modificative est nécessaire en section d'investissement concernant la sonorisation de la commune :

<b>BUDGET VILLE 2010</b>	<b>OUVERTURE</b>	<b>REDUCTION</b>
INVESTISSEMENT		
2135 – 243 - SONORISATION	3 017.00	
2315 – 224 - TRAVAUX MAIRIE (climatisation)		3 017.00

### Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent ces décisions modificatives.

### 10) DECISIONS MODIFICATIVES - FONCTIONNEMENT :

Il est nécessaire d'effectuer plusieurs ajustements budgétaires en section de fonctionnement :

<b>BUDGET VILLE 2010</b>	<b>OUVERTURE</b>	<b>REDUCTION</b>
FONCTIONNEMENT		
678 - Charges exceptionnelles	15.00	
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	919.00	
014 - 7391171 - DGVT Jeunes agriculteurs	394.00	
6535 - Frais de formation		394.00
6574 - Subventions fonctionnement		934.00

### Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent ces décisions modificatives.

### 11) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU 08 NOVEMBRE 2010 - TNT :

<b>MEMBRES DE LA CAO</b>				
	<b>Présents</b>	<b>Absents excusés</b>	<b>Absents</b>	<b>Pouvoirs</b>
M. DURÉCU	X			
M. PERCHE		X		
M. ORANGE	X			
M. METAIS	X			
SUPPLEANTS :				
MME FICET	X			
M. BARRE				

Le quorum apprécié à l'ouverture de la séance de la Commission d'Appel d'Offres étant atteint, la commission peut valablement délibérer.

Monsieur ORANGE présente les offres des sociétés ayant répondu à l'appel d'offres concernant la réémission du signal T.N.T sur Doudeville.

Les offres présentées sont les suivantes :

	SFE 83	ACTIA-SODIELEC	ITASTIM	TDF*
Matériel et installation	83 738.00	79 139.00	86 394.00	151 028.00
Option (redondance : sécurise la réception)	11 960.00	0.00	0.00	0.00
Total Matériel	95 698.00	79 139.00	86 394.00	151 028.00
Subvention GIP (80% de l'investissement)	76 559.00	63 311.00	69 115.00	89 318.00
Coût de l'installation pour la commune	19 140.00	15 828.00	17 279.00	61 710.00
Maintenance annuelle (engagement sur 10 ans avec garantie pièces et main d'œuvre)	3 693.00	3 827.00	?	2 411.00

\* Location sur 10 ans exclusivement.

Les membres de la Commission proposent de retenir l'offre de la société ACTIA SODIELEC concernant l'émission T.N.T en lieu et place du système analogique actuel, pour un montant 79139.00 euros T.T.C.

Cette prestation comprend 6 multiplex et la construction d'un pylône de 24 mètres pouvant recevoir 3 GSM.

Nombre de foyers	1 207
% de foyers couverts	74 %
Nombre de foyers couverts	893
Subvention par foyer	100 euros
Subvention maximum	89 318 euros

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

Monsieur ORANGE rappelle le coût total de l'opération ( 79 139.00 euros) pour la société proposée par la commission d'appel d'offres.

La charge pour notre commune serait alors de 15 828.00 euros.

La maintenance annuelle sera à imputer sur la section de fonctionnement.

L'installation de l'équipement est prévue pour la semaine du 24 janvier prochain.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décident de retenir la proposition de la société ACTIA SODIELEC concernant l'émission T.N.T en lieu et place du système analogique actuel, pour un montant 79 139.00 euros T.T.C.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent Monsieur le Maire à signer tout document afin de lancer cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 15.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée  
au mardi 1<sup>er</sup> février 2010, à 18H30.